

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire de la propriété par étages

« LE CHATEAU DE LONAY » Chemin de Ruffy 3 – 1027 Lonay

tenue le jeudi 24 novembre 2022 à 10h30

au café des Amis, Route du Lac 11 à Denges

Ordre du jour

- 1. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée.
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 novembre 2021.
- **3.** Vérification et approbation des comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, paiement des acomptes de charges et des soldes.
- **4.** Transmission d'informations formelles de l'actionnariat de Foncière Asset Jura SA par Mme Bennaceur à la demande de l'administrateur.
- 5. Introduction d'une procédure à l'encontre de Foncière Asset Jura SA, proposition d'action en hypothèque légale suite aux impayées. Discussion, décision.
- 6. Procédure à l'encontre de Monsieur Y. Omnès concernant les impayés de charges de PPE. Discussion et décision pour la suite de la procédure en hypothèque légale et agissement sur le fonds.
- 7. Avertissement et sommation à l'encontre de Monsieur Y. Omnès compte tenu de ses agissements en ne respectant pas le règlement de PPE quant au non-acquittement de ses charges de PPE. Droits réservés de la communauté des propriétaires d'étages s'agissant de son exclusion. Discussion et votation.
- 8. Présentation et approbation du budget de l'exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.
 - a) Appel de charges extraordinaire pour le financement des travaux du mur Discussion Décision.
- 9. Décharge à l'administrateur.
- 10. Mandat de Roland Savary Immobilier SA comme administrateur pour l'exercice 22/23.
- **11.** Divers et propositions individuelles.

M. Stéphane Boss, au nom de Roland Savary Immobilier SA, ouvre la séance convoquée par courrier prioritaire et par email en date du 11 novembre 2022. C'est la deuxième fois que l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2021-2022 est convoquée. La première séance, agendée en date du 9 novembre 2022, n'a pu se tenir, le quorum n'ayant pas été atteint.

L'administrateur note à ses côtés la présence de Me Oppliger, avocat de la PPE, de Me Reymond, conseil de M. Büchler et de ce dernier. Mme Caroline Praz est également présente et assurera, avec l'accord de l'assemblée, la prise du procès-verbal de cette séance.

A la lecture de la liste de présences, l'administrateur déplore une nouvelle fois le fait que l'assemblée ne pourra pas se tenir. En effet, M. Omnès est absent et n'a pas donné de procuration. De même personne ne représente le lot détenu par la société Foncière Asset Jura SA. Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée ne peut pas se tenir. L'administrateur clôt ainsi la séance.

Le président

La secrétaire

L'administrateur

Stéphane Boss

Caroline Praz

Roland Savary Immobilier SA